



INFO HOUAT

25 octobre 2021

EDITO DU MAIRE

Lorsque nous avons été élus en juin 2020, j'avais conscience de devoir apporter des réponses rapides, sinon urgentes, au problème du logement sur Houat. Cette composante de la politique municipale est le premier maillon d'une chaîne vertueuse et c'est la seule façon de faire venir des familles puis de garnir les effectifs de l'école. C'est aussi le seul moyen d'accueillir des actifs ayant décroché un contrat de travail sur l'île ou désirant y développer une activité économique nouvelle. C'est donc dans cette optique que le Conseil municipal vient d'approuver le principe d'une acquisition de l'hôtel de la Sirène. Cet achat, dont la pertinence a été reconnue par le Conseil départemental, est encore à l'étude par deux autres financeurs potentiels (Etat, Région). Il poursuit trois objectifs de service public : éviter qu'un promoteur immobilier se présente pour transformer l'outil en appartements, s'appuyer sur les 17 chambres et 3 appartements que compte l'immeuble afin de proposer plusieurs formules de logement et, enfin, s'assurer d'une ouverture à l'année pour ne pas devenir trop tributaire de la fréquentation estivale. Et si les événements s'enchaînent comme nous le voulons, le terrain de boules contigu à l'hôtel devrait accueillir une boulangerie surmontée de 2 ou 3 appartements. Le chantier devrait pouvoir s'étaler sur la période 2022-2023. Notre mobilisation pour le logement se vérifie sur d'autres fronts. J'ai récemment rencontré la directrice urbanisme des services du Préfet pour lui soumettre notre intention de modifier plusieurs classements du PLU. Mes deux principales propositions consistent à échanger les droits à construire de l'hélistation (Ua) contre ceux du Gorlé (AUi) puis de déverrouiller la constructibilité de l'actuelle zone AUa. Des parcelles communales pourront ainsi devenir constructibles afin de nous permettre d'envisager de nouveaux projets de logement. Je crois utile de préciser que ces préoccupations sont sensiblement les mêmes à Hoedic. J'évoque régulièrement ces sujets avec Jean-Luc Chiffolleau et, tout comme nous, il doit redoubler de créativité pour que la Commune garde la main sur l'offre de logement.

Philippe LE FUR, Maire de l'île d'Houat



Philippe LE FUR et Jean-Luc CHIFFOLEAU lors du lancement du comité de jumelage le 28 août 2021. A droite, le Sous-Préfet Baptiste ROLLAND.



LE PATRIMOINE DEVOILE DE NOUVEAUX SECRETS

Les îles d'Houat et d'Hoedic furent pillées à de nombreuses reprises avant que Louis XIV ne décide de dépêcher Vauban pour y prescrire des fortifications. A Houat, une batterie semi-circulaire sans tour centrale est alors établie sur la côte sud-ouest (Porh Chudel). Cette batterie avait pour fonction d'empêcher le mouillage de navires ennemis à proximité de Belle-Île. Elle sera neutralisée au milieu du 18^e siècle par des détachements anglais. Le Duc d'Aiguillon prescrira dans les années qui suivent la création d'une nouvelle batterie au nord-est, en surplomb de la plage de la fontaine. Haute de 25m, la fortification visait également à faire échec à toute tentative de mouillage par les anglais. Une tour identique a été érigée à Hoedic à la même période. Mais malgré l'ambition de cette fortification, cette dernière ne résista pas aux assauts répétés de la « perfide



Albion ».

Les vestiges de cette batterie de défense viennent enfin d'être mises à jour grâce au concours des brigades vertes d'AQTA. Vous pouvez visiter les lieux sans, bien entendu, rechercher des objets ou artéfacts que deux siècles et demi d'histoire auraient laissé sur place. Un arrêté interdisant l'utilisation de détecteurs de métaux a été pris et affiché sur site.

CHASSE AUX NIDS DE POULE



Vous l'aurez remarqué, les nids de poule se multiplient sur plusieurs voies de circulation. Pour faire disparaître ces dépressions qui jalonnent tout particulièrement la route du Salus, il y a lieu, en principe, de procéder à une reprise en profondeur de l'enrobé. Mais compte tenu des coûts très importants de ce type d'intervention, nous réaliserons, cet hiver, un remblai sommaire qui corrigera provisoirement ces anomalies.

Qu'en est-il de la sous-concession du port Saint-Gildas ?

Le statut du port est un sujet qui passionne comme en témoigne la forte affluence suscitée par le tour de table du 19 octobre. Depuis que la Compagnie des ports s'est vu attribuer la sous-concession du port Saint-Gildas à l'été 2018, des ajustements se sont révélés nécessaires afin que la gestion de ce qui apparaît comme le poumon de l'île devienne plus transparente, plus compréhensible pour ses usagers mais aussi pour la population. Le Conseil municipal et la Compagnie se rencontrent désormais selon un rythme trimestriel afin d'envisager ensemble et sans tabou les investissements à venir. Il a été admis, à l'occasion de ces échanges, que les usagers du port avaient une expertise et une connaissance du terrain dont il fallait désormais tenir compte pour ne pas commettre d'erreur. La création d'un ponton pêche a ainsi soulevé maintes interrogations quant à la fonction mixte qu'il pourra remplir (pêche, plaisance) et quant à ses dimensions. Mais une question retient tout particulièrement l'attention : le bâtiment du GPAH.



Quel avenir pour l'ancien bâtiment du GPAH ?

Le GPAH a obtenu en 1998 l'autorisation d'occuper l'ancien bâtiment du terre-plein. Cette occupation est devenue moins essentielle avec la construction du nouveau bâtiment en 2012. Fin 2019, il a donc été décidé de régulariser les titres d'occupation. Un transfert des droits de l'ancien bâtiment a été réalisé vers le nouveau bâtiment. Dès lors, l'ancien bâtiment est officiellement devenu vacant et il appartient désormais à la Compagnie des ports, en lien étroit avec la Commune, de statuer sur sa future affectation.

La PLU prévoit que les travaux qui verront le jour sur ce bâtiment doivent respecter une destination en lien avec la mer. Beaucoup d'idées ont ainsi germé parmi la quinzaine de personnes présentes à la salle communale le 19 octobre mais les analyses ou projections ont surtout convergé vers deux types d'activité : la transformation des produits de la mer, ce qui pose la question de la ressource disponible sur l'île, tout au long de l'année puis la création d'un atelier de mécanique dont la pêche mais aussi la plaisance pourraient bien avoir besoin.

PERSONNEL COMMUNAL

Cela n'a échappé à personne, **Flavien** a quitté les services de la mairie de Houat pour s'en aller dans le Loiret où il, continue son activité d'entretien des espaces verts mais avec cette fois le statut de chef d'entreprise. Pour le remplacer, nous avons nommé **Eric LE FUR** sur un poste à plein temps alors que ce dernier occupait jusqu'alors un mi-temps qu'il complétait avec des missions à la Compagnie océane. Le mi-temps libéré par Eric a fait l'objet d'une offre d'emploi et au terme d'une sélection des candidats, nous avons retenu **Gérald LE GURUN** qui effectuait un contrat de 4 mois au sein des services techniques.

Le fonctionnement de Natura 2000 exige que nous rédigeons un document d'objectif (DOCOB). **Anne AURIERE** s'est acquittée d'une partie de ce travail avant de quitter Houat au printemps dernier. Un nouveau recrutement s'est donc avéré nécessaire pour achever la rédaction du DOCOB. Le jury, composé des maires de Houat et Hoedic ainsi que des services de l'Etat, a sélectionné la candidature de **Chloé THEBAULT** pour réaliser ce travail sur une durée d'un an. Bien entendu, comme pour le contrat précédent, l'Etat prendra intégralement à sa charge le salaire de Madame Thébault.

ESPACES PUBLICS

A Houat, il n'est jamais trop tôt pour préparer l'été. Le Département vient de nous informer qu'une enveloppe exceptionnelle de 50 000 euros par commune était mobilisée pour faire face à des dépenses de mobilier urbain. Nous avons donc sollicité des devis pour des tables de pique-nique qui font cruellement défaut à Houat. Les élus se sont déterminés sur l'installation de tables en chêne (2400 euros pièce), d'une robustesse à toute épreuve, au vallon, au camping, au Fort et au vieux port. Un sanitaire public sera également installé au bourg mais la localisation n'a pas encore été arrêtée. Enfin, une clôture longue de 200 mètres et d'un montant de 14 000 euros, pourra être commandée afin de clore les jardins partagés.

En matière d'espaces publics également, une convention avec Morbihan énergie (propriétaire du réseau électrique) a été signée pour le remplacement de tous les luminaires du Bourg et pour la mise en place d'une régulation simple des horaires de fonctionnement.